

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 JUIN 2014

Délibération

n° 2014.06. 58.B

Pôle d'échanges
multimodal :
modification de la
demande de
subvention auprès du
Fonds Européen de
Développement
Régional (FEDER)

LE CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2014**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT

Absent(s) :

François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06. 58.B**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / CONTRACTUALISATIONS	Rapporteur : Monsieur DAURE
--	-----------------------------

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)

Par délibération n°131 B du 5 septembre 2013, le GrandAngoulême a approuvé un plan de financement prévisionnel du Pôle d'Echanges Multimodal, avec une participation européenne à hauteur de 2,6 M€

Au regard des contraintes de calendrier imposées par la clôture de la programmation européenne et des opportunités de financements, il convient aujourd'hui d'actualiser la présentation du dossier.

Cette actualisation permettra d'ajuster le plan de financement sur une assiette resserrée au Parvis Est et aux espaces de voirie et stationnement afférents ainsi qu'optimiser encore la participation possible des fonds européens.

AU REGARD DE CES ÉLÉMENTS, LE PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION SERA DÉSORMAIS LE SUIVANT :

Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Frais d'études Maîtrise d'ouvrage	374 265,00	Etat – Article 8 du CPER	378 347,09	6,66 %
Frais d'études Maîtrise d'oeuvre	600 064,00	Région Poitou-Charentes – Article 8 du CPER	378 347,09	6,66 %
Travaux, dont :	4 710 589,49	Département de la Charente	427 298,26	7,52 %
Travaux Parvis	3 780 116,29	Europe - FEDER	3 363 942,35	59,17 %
Travaux Voie Bus-Cars	930 473,20	Autofinancement GrandAngoulême	1 136 983,70	20 %
TOTAL	5 684 918,49	TOTAL	5 684 918,49	100

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-dessus, intégrant une modification de la demande de subvention FEDER.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bernard CONTAMINE en qualité de 9^{ème} vice-président en charge des finances et des contractualisations à solliciter le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sur cette base.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bernard CONTAMINE en qualité de 9^{ème} vice-président en charge des finances et des contractualisations à signer tous les documents à venir afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 11 juin 2014	Affiché le : 11 juin 2014